La Voix du Syndicat 39

SNUipp-FSU

Pour l'égalité, il n'y a que l'école publique !

N°CPPAP : 0420 S 07329 - Prix du numéro : 0,80€

N° 248

28 février 2018

LONS LE SAUNIER CTC

Sommaire :

Page 1 : Édito
Pages 2 Politique Blanquer
Page 3-4 : Carte scolaire/Compte rendu CDEN
Pages 5-6: Actus nationales, départementales
Page 7 : Les rendez-vous du SNU 39
Page 8 : Grève du 22 mars

Encarts : Bulletin syndicalisation– Barème et règles du mouvement

GRÈVE NATIONALE ET UNITAIRE LE 22 MARS

Édito

Certain.e.s pourraient penser qu'il s'agit d'une provocation d'un gouvernement omnipotent s'appuyant sur une popularité assez forte, mais non les propositions du gouvernement Macron pour les trois fonctions publiques sont une « déclaration de guerre » à l'encontre des services publics et de ses salarié.e.s. Elles s'inscrivent dans la continuité des premières mesures : gel du point d'indice, retour du jour de carence, hausse de la CSG sans compensation efficiente ... Il s'agit ni plus ni moins du démantèlement des fonctions publiques, des statuts et des droits des fonctionnaires. Le gouvernement a annoncé un plan de dynamitage de la fonction publique. Nous écrivions en 2016 qu'il était évident que la fonction publique serait la prochaine sur la liste au nom de cette conception très particulière de la solidarité qui consiste à aligner tout le monde sur le moins-disant. Le statut, les droits ne sont pas un privilège : ce doit être la norme. Ces propositions sont donc le pendant de certaines mesures des deux dernières lois « travail ». Refonte des instances paritaires et menace avérée sur les CHSCT, remise en cause des statuts, précarisation de l'emploi, plan de départs volontaires.

Les logiques politiques de ces annonces sont:

- Le recours à la contractualisation pour mettre en concurrence contractuel.le.s et titulaires. Comme cela s'est passé à France Télécom, la Poste, …

Cette contractualisation permet aussi d'atteindre l'objectif de 120 000 suppressions d'emplois de fonctionnaires tout en faisant croire que les services resteront opérants. À l'Éducation Nationale, il n'y à qu'a voir l'état des services administratifs, touchés par des suppressions massives de postes, pour se rendre compte des dysfonctionnements et de la souffrance rencontrée par les personnels.

- La mise en place d'une méritocratie bien ordonnée comme si la classe exceptionnelle ne suffisait pas. Aux travailleur.se.s méritant.e.s des émoluments consé-

quents, aux autres une stagnation du pouvoir d'achat.
- La refonte des instances paritaires dans le cadre, dixit E Philippe, de la révision du dialogue social. Cela sous-entend qu'il y a un dialogue social. Personne n'est dupe sur le dialogue social actuel, il s'agit d'une supercherie destinée à faire avaler aux organisations syndicales des mesures toujours plus régressives pour les salarié.e.s.
- La possibilité de licencier dans la Fonction Publique Hospitalière, mesure à mettre en lien avec les annonces de diminuer le budget de la Santé de 4 milliards d'euros.

Les mesures seront actées en 2019, année qui devrait voir s'ouvrir aussi les négociations sur les retraites. Les salarié.e.s des trois fonctions publiques sont prévenu.e.s : ce projet annonce clairement le démantèlement des services publics. Il y aura pourtant des voix syndicales, politiques pour dire que tout n'est pas à jeter et qu'il faut vivre avec son époque…
Nous nous refusons, au SNUipp-FSU, à jouer cette partition. Ce projet est inacceptable, nous devons le combattre le plus unitairement possible avec les citoyen.ne.s attaché.e.s à des services publics de proximité, de qualité, les plus à même de répondre à leurs besoins.
Sept organisations syndicales de la fonction publique appellent à la grève le 22 mars pour revendiquer une hausse des salaires, l'arrêt des suppressions d'emplois, la titularisation des contractuel-e-s, l'égalité professionnelle, l'abrogation du jour de carence, la défense du système de retraite par répartition.
La question de la mobilisation massive et majoritaire est engagée pour le maintien et le renforcement des services publics. Ce nécessaire combat n'est pas que corporatiste, il s'agit d'un choix de société, d'un idéal social.

POUR défendre les missions publiques, l'emploi, le pouvoir d'achat, le SNUipp-FSU appelle tous les salariés à rejoindre la CFTC, la CGC, la CGT, la FAFP, la FSU et Solidaires dans la grève et les manifestations le 22 mars 2018.

Nathalie Pszola

Fonction publique et éducation : un projet cohérent et destructeur

Le projet d'ensemble de la fonction publique est cohérent avec le projet Macron/Blanquer/Vidal pour l'éducation.
Les postes aux prochains concours d'enseignant-e-s sont en baisse de 20 % dans le 2nd degré et de 10 % dans le 1er degré, qui continue d'être désorganisé par des mesures de pure communication et qui subit des pressions régressives sur les contenus et sur les pratiques pédagogiques.
La réforme du bac et du lycée prévoit de son côté une remise en cause du statut des enseignant-e-s, une baisse des horaires et donc des postes, l'accroissement des inégalités entre élèves et entre établissements.
Quant à la sélection à l'université, c'est la poursuite de la destruction de l'enseignement supérieur public largement engagée avec la LRU en 2007. C'est la porte ouverte à la hausse des frais d'inscription et un cadeau pour l'enseignement privé qui va accueillir moyennant finances les bachelier-e-s recalé-e-s.

Depuis quelques années, un des maîtres mots mis en avant dans toutes les réformes de l'Éducation Nationale est « l'individualisation » : la prise en charge des élèves se doit d'être individualisée, l'aide doit être « personnalisée » et l'inclusion des élèves à besoins spécifiques se faire selon des protocoles « individuels »…

Dans le monde rêvé de Macron, chaque individu doit se considérer comme détenteur d'un capital « humain » à entretenir, à faire fructifier et l'école est là pour développer chez les élèves, le plus tôt possible, les compétences qui leur permettront de se « vendre » sur le marché libéralisé du travail.

Pour mener sa politique d'exacerbation des inégalités scolaires, Blanquer poursuit la déprofessionalisation du métier d'enseignant. Des savoirs professionnels disparaissent par l'absence de formation, par la poursuite de la réforme du CAPPEI, par l'accent mis sur la partie de la recherche qui ignore le caractère social des apprentissages et de la construction des inégalités. Les enseignants sont assujettis, réduits à des exécutants répondant aux injonctions. Les collectifs de travail, qui sont autant de réservoirs de savoirs professionnels, sont cassés avec le démantèlement

un projet cohérent et destructeur (suite)

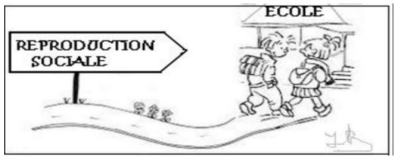

du PDMQDC, la multiplication des statuts et situations via le profilage ou la contractualisation.

La transformation du système éducatif doit s'articuler autour de la promotion d'un projet alternatif et ambitieux qui fédère personnels et parents d'élèves : une école égalitaire qui vise l'élévation générale des qualifications, donne à chacun-e accès à tous les savoirs, développe l'analyse, la réflexion des élèves leur permettant ainsi de devenir des citoyen-ne-s émancipé-e-s.

En classe comme ailleurs nous réaffirmons l'importance du collectif dans le processus d'apprentissage. Réaffirmons que nous voulons une école qui forme des citoyen-nes-s solidaires et conscient-e-s de faire partie d'un groupe qui est fort de l'apport de chacun, aucun n'étant plus important que les autres.

Evelyne Pommier, Patricia Ganneval, Annick Fromont

Compte-rendu Carte scolaire – CDEN 2018

Le préfet ouvre la réunion. Il salue les personnes présentes sauf les représentants des organisations syndicales.

Voir la déclaration de la FSU sur le site.

Le préfet refuse de commenter et de répondre point par point, il choisit de ne rester que dans le champ de l'éducation et refuse de répondre à la question des migrants de la FSU. Il note que les OS et la FCPE vivent unanimement un décalage entre les moyens et les missions mais rappelle que l'EN est le premier budget de l'état.

Les demandes se heurtent aux choix qu'un gouvernement doit faire : sécurité, défense nationale, aménagement du territoire, déploiement du numérique. L'augmentation de 1,3 milliards du budget EN ne se perçoit pas dans le Jura qui par ailleurs perd des élèves. Il s'agit de solidarité nationale. Le préfet se dit conscient de la fracture territoriale, en tant que représentant de l'état il fait remonter les demandes. Le contrat de ruralité éducation nationale peut permettre de réduire le nombre de postes que le département doit rendre.

L'IA rappelle:

- que les 5 postes délégués aux conventions rurales ne sont pas encore attribués au département par le ministère car la convention cadre n'est pas encore signée. Il espère qu'elle le sera d'ici le mois de mars.
- la perte de 1 500 élèves dans l'académie. (-1,53 %)
- la perte de 410 élèves dans le Jura. (-2 965 élèves en 10 ans)
- le P/E à 5,74. qui passera à 5,79 à la rentrée 2018 sans prendre en compte les 5 postes de la convention ruralité (5,80 avec ces postes).

La carte scolaire se fait donc sur les 12 postes à rendre (+6 en réserve pour les ouvertures provisoires de septembre)

Ses priorités :

- Préserver les PDMQDC
- Mettre en place la réforme des CP dédoublés
- Privilégier la scolarisation des élèves de moins de 3 ans
- Porter une attention particulière aux zones de montagne et isolées
- Prise en compte des élèves en situation de handicap
- Scolarisation des enfants du voyage

Projets d'accueil de moins de 3 ans :

11 nouveaux projets ont été déposés. Seuls 5 projets ont été validés selon les critères suivants : clarification vis-à-vis du public, adéquation du projet pédagogique, éléments d'adaptation aux – 3 ans des horaires et emplois du temps, modalités de liaison avec les familles, liens avec les partenaires de la petite enfance, l'engagement e la collectivité (atsem, locaux…).

Réponses de la FSU :

La création de 3 880 postes laissant penser que le premier degré est favorisé doit être étudiée à l'aune des transferts de postes du second vers le premier degré. Il n'y a pas créations mais transferts. Avec 3 880 postes ce sont seulement la moitié des besoins pour le dédoublement des CP et CE1 en REP et REP + qui sont alloués.

Elle rappelle son opposition aux conventions rurales, elle note l'impact négatif de ces contractualisations et les conséquences néfastes de la politique territoriale sur les services publics.

La FSU constate que 61 classes du département dépassent 27,5 élèves par classe. 279 classes dépassent les 25/classe soit 30 % sans que la problématique des inclusions ne soit abordée.

Sur la question de la scolarisation des élèves de moins de 3 ans, la FSU rappelle que plus de 52 % étaient scola-

risés il y a une vingtaine d'années contre seulement 11 % des élèves hors éducation prioritaire cette année.

Nous évoquons par ailleurs le fait que jamais le département ne reçoit de dotation nationale, quelques soient les priorités gouvernementales. La seule fois où le Jura a obtenu un poste c'est en l'ayant arraché au ministère après avoir occupé cette instance quelques heures durant.

La FSU insiste sur le fait qu'elle est intervenue pour défendre chacune des situations et mettre en avant les spécificités et intérêts de l'école de proximité à taille humaine, de l'accueil des moins de 3 ans et des petites structures. À la demande de la FSU, l'IA s'engage à recompter les élèves à la rentrée dans toutes les écoles dont les directrices et directeurs auront alerté sur les évolutions d'effectifs à la hausse d'ici à Juin puis en septembre et rappelle qu'il ne procède pas à des fermetures en septembre.

L'IA répond sur les Conventions Rurales : le ministère encourage les départements qui travaillent sur une vision prospective. Il engage les départements à travailler sur la méthode. Le représentant des maires indique que la Convention Cadre ne comporte pas de cadre fixe, les maires le refusant (par exemple modéliser un nombre de classes par école).

La FSU rappelle que, pour elle, une restructuration ne peut s'engager que si tous les acteurs sont d'accord. Or nous n'avons pas le contenu de la Convention Cadre.

L'IA indique que la convention sera présentée quand elle sera signée. Le préfet rappelle que la Convention Cadre renvoie aux territoires le soin de se projeter pour définir le projet d'organisation de l'éducation sur un territoire. Le préfet regrette les mobilisations durant la période de carte scolaire il aimerait qu'un projet qui réponde aux besoins du territoire permette d'éviter les conflits. C'est sur la base de la convention cadre que les territoires vont se mettre à travailler.

Vote premier degré
16 contre (les Organisations Syndicales, la FCPE et les représentants du conseil départemental)
4 abstentions : les représentants des maires
0 pour

Carte scolaire dans les collèges du Jura

Le BOP 141 national fait état de la suppression de 2 600 emplois d'enseignants stagiaires ce qui correspond aux emplois non pourvus lors du concours 2017.

L'IA présente ses arbitrages et indique que le Jura va perdre de nombreuses heures et l'équivalent de 9 emplois en HSE. Les heures de coordination disparaissent puisque versées en salaire.

Dans les nouvelles modalités d'attribution les heures de bilangue et langues anciennes sont incluses dans les 3 h de marge d'autonomie.

La FSU rappelle son argumentaire en faveur des collèges Jurassiens et intervient sur les établissements sortis de l'EP alors que les difficultés des élèves sont restées les mêmes.

Pour la FSU, la suppression des dotations spécifiques pour bilangue et langues et cultures d'antiquité conduira à un risque de compétition entre les disciplines ou ne permettra plus de former des petits groupes.

Questions diverses

Les collèges du département

L'IA indique qu'il n'a pas de seuil concernant la taille des collèges. Il s'intéresse au fonctionnement des établissements.

Le président du conseil départemental annonce que « cette question ne sera pas à l'ordre du jour sur les 3 années qui viennent sauf si des élus locaux, forts du soutien massif de la population viendraient demander de fermer. Je me cantonnerai au batimentaire et au fonctionnement. Ne demandez pas au pauvre Clément Pernot de décider s'il faut fermer tel ou tel collège».

Le CD va faire un état des lieux des collèges, des projections démographiques mais n'ira pas au-delà sous cette majorité. Pour le président cette position a un défaut quand il s'agira d'investir des milliers d'euros dans un collège qui risquerait d'être fermé par une autre majorité.

La FSU sollicite d'être associée à l'état des lieux, à l'évaluation des besoins, à une programmation pluri annuelle des travaux. .

En réponse au président du conseil départemental le préfet indique qu'il entend bien mais qu'il est question de structuration de territoire. Il s'interroge sur le dimensionnement d'un collège pour l'intérêt des élèves, cette question sera sur la table à un moment ou un autre. Il défend par ailleurs le retour à l'internat en réponse à des situations d'élèves ou de familles.

La séance est levée à 18h10.

Retrait du projet de loi Collomb-Macron-Asile immigration

Nous voulons des conditions d'accueil dignes et décentes de jour comme de nuit pour les personnes à la rue et les réfugiés.

Le projet de loi d'asile présenté la semaine dernière est révoltant et scandaleux tant il s'inspire de l'idéologie d'extrême-droite. Il veut aggraver encore la situation des réfugiés, demandeurs d'asile, travailleurs et sans papiers qui résident en France.

Ce projet veut :

- Porter la durée d'enfermement dans les centres de rétention de 45 à 90 jours
- Systématiser les expulsions des déboutés du droit d'asile et des personnes passées par d'autres pays européens
- Empêcher la quasi totalité des régularisations des travailleurs, jeunes et familles sans papiers
- Réduire le délai de recours contre les refus de séjour à 15 jours
- Généraliser les audiences au tribunal par visio conférence au mépris des droits de la défense et du caractère public des audiences.

Trois circulaires du ministère de l'intérieur en novembre décembre 2017 ont déjà considérablement aggravé la situation et transforment les centres d'hébergement d'urgence en centre de tri et de fichage. Les forces de police harcèlent les réfugiés (y compris les mineurs qui arrivent en France comme c'est le cas, dans la neige, à la frontière italienne (vallée de la Roya, Briançonnais) détruisent ou confisquent leurs affaires, les frappent et les gazent comme à Calais ou à la porte de la Chapelle.

L'état foule aux pieds ses engagements internationaux en refusant d'enregistrer les demandes d'asile ou de prendre les mineurs sous sa protection. **Dans le Jura il a fallu l'intervention de RESF auprès du juge pour enfants pour obliger le conseil départemental,** en charge de l'accueil des mineurs isolés, à leur fournir un toit après les avoir mis dehors pendant des jours.

Nous ne pouvons pas laisser l'état aggraver la précarité et la peur du lendemain pour toutes ces femmes et ces hommes. Les travailleurs sans papiers et les jeunes scolarisés doivent obtenir des papiers pour leur assurer un avenir. Les demandeurs d'asile doivent être accueillis dignement. Ils ne sont pas responsables des guerres et des conflits, des désordres climatiques ou de la misère : ce sont nos gouvernements les vrais responsables.

Revendiquons

- le droit à un accueil digne,
- le respect du droit d'asile,
- le droit effectif d'obtenir une carte de séjour en particulier pour tous les jeunes scolarisés, travailleurs sans papiers, déboutés du droit d'asile,
- l'arrêt des poursuites contre celles et ceux qui apportent leur aide et soutien, l'arrêt des expulsions.

La solidarité n'est pas un délit.

Mallorie Cousson, Séverine Duparet

Dans le Jura des associations existent, des collectifs se montent pour venir en aide aux demandeurs d'asile et réfugiés (Champagnole, Arbois, Morez, St Claude, Poligny).. .

À Dole par exemple 16 familles (50 personnes) seront à la rue le 30 mars si elles ne sont pas raflées avant la date de la fin de la trève hivernale.

Si la France est bien «le pays des droits de l'homme», alors pourquoi des personnes doivent-elles errer de 8h à 20h sans aucune solution ?!? Et comment accepter que des enfants ne soient pas scolarisés alors qu'ils/elles sont en âge de l'être ?!?

L'État est responsable de cette situation et manque à ses obligations !

Étant donné ces manquements, revendiquons aussi que les municipalités suppléent les carences insupportables et inadmissibles liées à des politiques antisociales et d'austérité.

Actualités nationales et départementales

Le PEC remplace le Contrat aidé

L'annonce cet été de la fin des emplois aidés laissait supposer la mise en place prochaine d'un nouveau dispositif en direction des personnes durablement éloignées du marché du travail.

Pas de profond changement

Le contrat aidé se transforme en Parcours Emploi Compétences, tout en gardant la base juridique du CUI-CAE, en particulier sur l'obligation d'accompagnement et de formation.

À qui s'adresse-t-il ?

Le PEC s'adresse aux *« personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi »*. Une attention particulière est portée aux travailleurs handicapés, aux résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville et aux jeunes.

L'objectif est d'établir des contrats d'une durée de 12 mois, le minimum étant de 9 mois. Les renouvellements, ni prioritaires ni automatiques sont conditionnés à l'évaluation, par le prescripteur, de son utilité pour le bénéficiaire et autorisés sous réserve des engagements de l'employeur.

Formation et accompagnement

La transformation du contrat aidé en PEC passe par la mise en œuvre effective de la formation et de l'accompagnement du salarié, contreparties obligatoires au versement de l'aide au CUI-CAE, dont s'affranchissaient de nombreux employeurs.

Une nouvelle ventilation régionale

Les préfets ne reçoivent plus un volume de contrats à attribuer, mais une enveloppe budgétaire qui déterminera les moyens à déployer pour les PEC.

Qui sont les employeurs ?

Ceux-ci seront dorénavant sélectionnés sur leur capacité à offrir des postes, mais aussi sur leur engagement à garantir un parcours d'insertion (développement de compétences, accompagnement du salarié, accès à la formation, capacité à pérenniser le poste). Cette exigence s'applique aussi aux secteurs identifiés comme prioritaires en 2018, dont l'Éducation Nationale.

Dans l'Éducation Nationale

Sur les 200 000 parcours prévus dans la Loi de finance 2018, 30 500 parcours sont fléchés pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Ces derniers ne sont pas intégrés dans les volumes portés dans la circulaire et feront l'objet d'une notification complémentaire pour la rentrée 2018-2019. Il est précisé que ce dispositif est transitoire en raison de la transformation des CUI-CAE en emplois d'AESH.

OS -TIC ou comment empêcher les Organisations syndicales d' informer les écoles..

Dans de nombreux départements il est désormais interdit aux Organisations Syndicales même représentatives (!!!) d'informer par leurs propres moyens les écoles. En effet le ministère a prévu seulement des envois avec des thématiques très restreintes sur les boites académiques via une liste de diffusion. **Il ne sera donc plus possible de vous informer des stages, Ris, compte rendus, infos urgentes via les écoles.** Cette interdiction (voire cette forme de censure !) nous impose de revoir nos méthodes de communication.

C'est pourquoi nous proposons à l'ensemble des enseignants du Jura de s'inscrire sur notre liste d'information du SNUipp-FSU 39 en nous communiquant l'adresse mail de leur choix.

Ainsi, chacun aura la possibilité de recevoir les informations directement sur sa boîte mail. D'après notre expérience, il est préférable d'utiliser une adresse personnelle.

Nous pensons que l'information est un droit et que notre employeur n'a pas à nous contrôler ! Cela constitue des entraves au droit des personnels à s'informer sur leur métier.

NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

16 MARS

Stage « Début de carrière » à destination des PES, T1, T2, T3

Afin d'échanger et de se retrouver autour de nos pratiques, le SNUipp 39 organise un stage syndical pour ceux qui débutent dans le métier et qui se posent de nombreuses questions :

- Vécus de classe et d'école.
- Formation initiale : ressources et lacunes.
- Quelle professionnalité ? Comment la construire collectivement ? (pratiques pédagogiques, travail en équipe, en réseau)
- Questions sur vos droits, votre carrière : le paritarisme, opérations administratives (permutations, temps partiels, promotions...), formation, syndicalisme...

Mardi 20 MARS 17h

Réunion d'informations syndicales MOUVEMENT

Nous organiserons des RIS décentralisées sur la problématique du mouvement le **mardi 20 mars à 17 h:**

- pour le secteur de ST Claude à l'école du Truchet
- pour le secteur de Lons à la maison de syndicats
- pour le secteur de Dole à l'école maternelle Saint Exupéry

Vous pouvez donc d'ores et déjà déduire cette RIS des heures d'animation pédagogique

29 MARS

Stage syndical avec Dominique CAU-BAREILLE

Dominique Cau-Bareille est maître de conférences en Ergonomie à Lyon et propose d'échanger autour des questions : *« Comment tenir dans le métier d'enseignant ? »* *« Pourquoi l'usure au travail est-elle si forte chez les enseignants ? Peut-on y remédier ?* » Au terme d'entretiens, elle a analysé très librement ce qui génère le sentiment de lassitude et les problèmes de santé des enseignants en fin de parcours. Un travail qui complète les nombreux travaux sur le mal-être des enseignants, une situation déjà reconnue officiellement. Plus de 100 collègues se sont inscrits pour échanger autour de cette problématique le jeudi 29 mars de 9h00 à 16h30 à **l'ESPE de Lons le Saunier.**

Nous nous réjouissons de ce nombre très important faisant la preuve d'un réel besoin d'échange et de formation.

Au printemps

RIS spécial : AESH, le métier que nous voulons

Pour le SNUipp-FSU, il est important de porter les revendications des personnels pour gagner un véritable métier, passant par la reconnaissance des fonctions exercées et l'amélioration des conditions d'emploi et d'exercice. Nous les construirons avec les AESH et rédigerons un livret revendicatif à transmettre au ministère

9 MAI

Et n'oubliez pas
RIS sur temps élèves avec Christine Passerieux

Sur le thème **« Innovations pédagogiques: une solution pour lutter contre les difficultés scolaires? »**. Après avoir été enseignante, conseillère pédagogique, associée à l'équipe ESCOL, Christine Passerieux continue son militantisme dans l'éducation nouvelle, en particulier au sein du GFEN. Elle a également coordonné plusieurs ouvrages réfléchissant aux pistes possibles pour faire réussir tous les élèves.

Nous vous ferons parvenir les modalités d'inscription ultérieurement mais réservez déjà cette date !

POUR LES MISSIONS PUBLIQUES, L'EMPLOI, LE POUVOIR D'ACHAT
TOUTES ET TOUS MOBILISE-E-S LE 22 MARS

En dépit de la forte mobilisation unitaire du 10 octobre, plus les semaines passent, plus il se confirme que le Président de la République et le gouvernement demeurent sourds aux légitimes revendications portées par les agents à l'occasion de cette mobilisation.

Le gel de la valeur du point est maintenu, le jour de carence rétabli, l'injuste hausse de la CSG mal compensée, les coupes budgétaires et suppressions d'emplois confirmées.
De nouveaux projets viennent encore noircir un tableau pourtant déjà bien sombre. Tout laisse craindre en effet que CAP 22 ne s'avère être qu'une opération visant à habiller de profondes remises en cause des missions publiques, ce que confirment les annonces inacceptables faites le 1er février qui, si elles sont appliquées, constitueraient à la fois une menace grave contre le Statut Général et tou.te.s les agent.e.s. Ces politiques vont venir fortement aggraver une situation où déjà, que ce soit dans les administrations de l'État, dans les hôpitaux publics et dans les collectivités territoriales, on ne compte plus les services fonctionnant dans des conditions dramatiques, sans les moyens nécessaires – qu'ils soient humains ou budgétaires – et dans lesquels les conditions de travail sont détériorées comme jamais.

IL EST IMPÉRATIF ET URGENT DE CHANGER DE DIRECTION !

Parce que la Fonction publique est garante de l'intérêt général au service de la cohésion sociale, parce que les moyens existent pour mettre en oeuvre des orientations de progrès social pour tous, les organisations syndicales CFTC CGC CGT FAFP FO FSU Solidaires, constatant que leurs positions ne sont pas entendues et que leurs propositions ne sont pas prises en compte, appellent tou.te.s les agent.e.s des trois versants de la Fonction publique à:

UNE JOURNÉE D'ACTION, DE GREVE ET DE MANIFESTATIONS LE 22 MARS 2018

Pour:

•Une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat;

•L'arrêt des suppressions d'emplois et les créations statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions;

•Un nouveau plan de titularisation des contractuel.le.s, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le préconise le gouvernement;

•Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle;

•L'abrogation du jour de carence;

•La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers.

D'ores et déjà, nos organisations soutiennent toutes les mobilisations qui, dans les trois versants de la Fonction publique, défendent les services publics accessibles à toutes et tous et les conditions de travail, en appelant à leur convergence.
Pour contribuer à la réussite de cette journée, elles engagent une campagne d'information et d'alerte des personnels, notamment sous la forme d'une pétition unitaire.

<u>Assemblée Générale</u> : Le mardi 13/03 à St Claude 17h30 (lieu à définir)

Le jeudi 15/03 à Dole et Lons-le-Saunier (lieux et horaire à définir)

SNUipp

Syndicat **N**ational **U**nitaire des **I**nstituteurs **P**.E. et **P**.E.G.C.
39008 Lons le Saunier Cedex
Tel :03 84 47 12 64 Fax : 03 84 24 50 21
Courriel : snu39@snuipp.fr Site internet : http://39.snuipp.fr

SNUipp-FSU

La Voix du Syndicat

Trimestriel - Directeur de publication :
D. Letourneux - 46 route de Valfin - 39200 St Claude.
Dispensé de timbrage.

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp du Jura. Conformément à la loi du 08/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp du Jura.